

---

Adresse des autorités constituées de la commune de Dumigny (Orne), qui félicitent la Convention d'avoir prévenu et arrêté les projets parricides des ennemis de la République, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des autorités constituées de la commune de Dumigny (Orne), qui félicitent la Convention d'avoir prévenu et arrêté les projets parricides des ennemis de la République, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 479;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29601\\_t1\\_0479\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29601_t1_0479_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

rie nationale, et près de 5.000 livres de cuivre à la fonderie établie à Rouen.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Laigle, 21 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Je te prie d'annoncer à la Convention nationale que toutes les communes de ce district se sont empressées d'apporter ici toute l'argenterie et cuivrerie de leurs cy-devant églises. L'administration vient d'adresser 769 marcs 8 onces de cette argenterie à la trésorerie nationale, et près de 5,000 liv. de cuivre à la fonderie établie à Rouen.

Je t'annonce également que la commune de Glos, chef-lieu de canton, vient de faire l'offrande à la patrie de 3 boulets et 100 liv. de mitraille pour exterminer les ennemis de la république et a joint à ce don, 64 chemises qu'elle destine aux défenseurs de la patrie, avec promesse de la renouveler si les besoins de la guerre l'exigent. S. et F. »

Signé [illisible].

### 43

Les citoyens composant le conseil général, le comité révolutionnaire et la société populaire de la commune du Dumigny, département de l'Orne, félicitent la Convention nationale d'avoir prévenu et arrêté les projets parricides des ennemis de la République; ils promettent de surveiller et de dévoiler les complots perfides et jurent de mourir républicains.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Dumigny, 20 germ. II] (4).

« Citoyens représentants du peuple,

Nous vous félicitons d'avoir prévenu et arrêté les projets parricides des ennemis de la République. La foudre alloit être lancée sur vos têtes, et le même coup qui vous auroit frappés auroit atteint tous les vrais amis de la Liberté et de l'Égalité. Vous avez su détourner l'orage, démasquer les conspirateurs, les livrer sous le glaive de la loi, et leurs complices les suivront de près.

Pour nous, Citoyens représentants, sentinelles fidèles et incorruptibles, nous surveillerons ceux qui se couvrent du manteau du patriotisme, nous dévoilerons et dénoncerons leurs complots perfides; nous avons juré d'être républicains, nous le serons, ou la mort. Vive la République, Vive la Convention, Vive la Montagne. »

LUCAS, MALLARD, CHRISTOPHE, PICHEREL, J. P. LE CAMUS, CHOUPE, MACÉ, Jean LE CAMUS, SOUTSIN, CHENARD, CHAMBAY, DUMENIL, BISSON (maire), CHAPRON, PICHEREL, ROYER, ROCHER (agent nat.), DUPONT, CHAMBAY, GOUHIER, MALLARD, CHAMBAY, FOUET, DESJARDIN.

(1) P.V., XXXV, 168. B<sup>in</sup>, 30 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1245.

(2) C 297, pl. 1026, p. 14.

(3) P.V., XXXV, 168. B<sup>in</sup>, 23 germ.; Débats, n<sup>o</sup> 572, p. 407.

(4) C 298, pl. 1041, p. 17.

### 44

La société populaire de Melun attend de la Convention nationale quelle fera toujours la terreur des intrigans, des royalistes et des traîtres; elle jure d'environner, de se serrer plus que jamais autour de la Convention, et la félicite de son dernier décret, qui est le complément des mesures révolutionnaires.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Melun, 27 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Un horrible complot contre la liberté vient d'être découvert, et la République française est encore sauvée. Scélérats conspirateurs! la vengeance nationale ne vous a pas frappés de terreur; et bien, votre existence nous a effrayés. Monstres complices des Pitt, des Cobourg et des tyrans, votre mort va venger l'humanité entière et hâtera la liberté de tous les peuples.

Montagnards intrépides, que vous êtes chers à la patrie! Soyez toujours la terreur des intrigans, des royalistes et des traîtres; nous jurons vous environner, de nous resserrer autour de vous plus que jamais. La liberté ne périra pas. Il n'y a de mort que pour les liberticides. Nous vous félicitons de votre dernier décret qui est le complément des mesures révolutionnaires; aucuns conspirateurs ne nous échapperont, nous jurons de vous les dénoncer, ainsi que tous ceux qui auroient la lâcheté ou la foiblesse de ne pas remplir ce devoir impérieux pour le salut de la République.

Vive la Liberté, Vive la Montagne et périsent tous les traîtres. »

PARISON (présid.), CHARPENTIER (secrét.),  
NORMAND (secrét.).

### 45

Le chargé provisoire des fonctions du ministère de l'intérieur, annonce à la Convention nationale que les membres du comité de surveillance de la commune de Bosville lui écrivent qu'ils ont fait remettre au directeur des postes une somme de 393 liv. en assignats et un écu de 6 liv.

Mention honorable, et insertion au bulletin du don civique des habitants de la commune de Bosville (3).

[Paris, 23 germ. II] (4).

« Citoyen Président,

Les membres du Comité de surveillance de la commune de Bosville m'écrivent le 11 de ce mois, qu'ils ont fait mettre au directeur des postes, une somme de 393 liv. en assignats et 1 écu de 6 liv. à laquelle ont été estimées les chemises, bas et souliers, donnés par la commune, qui ont servi à compléter l'équipement

(1) P.V., XXXV, 169. B<sup>in</sup>, 23 germ.

(2) C 300, pl. 1057, p. 38.

(3) P.V., XXXV, 169. B<sup>in</sup>, 30 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) C 297, pl. 1026, p. 12-13.